

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLIÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

INFORMATIONS

Mouvement administratif

Le deuxième mouvement administratif a paru hier à l'Officiel.

Il concerne exclusivement les sous-préfectures

Nous relevons pour notre département les nominations suivantes :

Sous-préfet à Muret, M. Bouju, sous préfet de Figeac.

Sous-préfet à Figeac, M. Julien Sauve, rédacteur à la préfecture de police.

Les prochains conseils des ministres

A partir de la semaine prochaine, plusieurs membres du cabinet devant se rendre dans leurs départements où ils sont soumis à la réélection comme conseillers généraux, les réunions du conseil n'auront pas lieu régulièrement. D'ailleurs, le président de la République doit se rendre prochainement au Havre, comme tous les ans après le départ des Chambres.

M. Mesureur

Le gouvernement a pressenti M. Mesureur, afin de savoir s'il accepterait la préfecture de la Seine, à la place de M. de Selles, qu'il appellerait à d'autres fonctions.

M. Mesureur a décliné la proposition du cabinet. Le député du deuxième arrondissement estime que sa place est à la Chambre, au milieu de ses amis, et qu'abandonner le rôle actif qu'il a pris en ces temps derniers en faveur des idées démocratiques, pour une situation administrative, si honorifique et dorée fut-elle, constituerait une désertion indigne de lui.

Suites du procès Zola

A la suite d'injures échangées entre plusieurs personnalités politiques qui assistaient aux débats du procès Zola, plusieurs duels ont eu lieu.

Celui entre MM. Deroulède et Hubbard n'a pas marché sans incidents !

M. Hubbard ayant involontairement saisi l'épée de son adversaire avec la main gauche, a été déclaré disqualifié par les témoins.

M. Hubbard a envoyé de nouveaux témoins à M. Deroulède qui refuse de se battre.

Nous ne sommes pas au bout !

La fuite des condamnés.

Les journaux confirment ce matin que M. Emile Zola a quitté Paris en même temps que le gérant de l'Aurore, M. Perreux, afin d'interrompre par cette absence, et par conséquent de prolonger désormais à son gré, les délais de la signification par huissier qui devait lui être faite « à personne », à la suite de sa condamnation par défaut à un an de prison ; mais ils donnent les renseignements les plus divers, les plus contradictoires, sur le lieu de la retraite de M. Zola.

Suivant quelques-uns, M. Zola est en Suisse. Il aurait pris, à la gare de Lyon, le rapide de Genève, lundi soir, quelques heures après le prononcé de l'arrêt de la cour de Versailles. D'autres prétendent qu'il est à Lucerne, où il serait arrivé dans la soirée de mardi, par Belfort et Bâle. Enfin, d'autres personnes affirment qu'il s'est rendu à Bruxelles et qu'il va résider à Amsterdam jusqu'au mois d'octobre, époque à laquelle il a l'intention de rentrer en France.

Cependant, le Journal précise et dit qu'hier après avoir fait porter à la consigne de la gare de l'Est, sans donner l'éveil, les bagages nécessaires, M. Zola monta en voiture.

rue de Bruxelles, vers une heure du soir, accompagné de Mme Zola et d'une femme de chambre. Après plusieurs courses indispensables d'affaires et quelques rares visites d'amitié P. P. C., M. et Mme Zola et la femme de chambre allèrent dîner dans un grand restaurant de la rue de Strasbourg.

Après le dessert, M. Zola s'en fut à la gare, et s'adressant au bureau 21, demanda trois parcours circulaires de 1^{re} classe pour Lucerne, aller et retour, avec arrêts facultatifs. Quelques minutes plus tard, M. Mme Zola montaient dans le grand express qui quitte Paris à huit heures trente-cinq du soir, passe à Belfort à deux heures cinquante-huit, et arrive à Lucerne à deux heures de l'après-midi.

L'Eclair et le Petit Parisien publient des détails identiques

Le Gaulois assure que, de Lucerne, M. Zola compte se diriger sur la Norvège, où il sera l'hôte du romancier Bjørnsterne Bjornson.

Indemnité de Guerre Greco-Turque

La Porte a répondu à une note de l'ambassade de France, concernant les réclamations relatives aux dommages des massacres arméniens en 1896, par un refus catégorique, et en opposant à la France une demande d'indemnité pour une autre affaire. On sait que la France a pris l'embargo sur la dernière partie de l'indemnité de guerre due par la Grèce à la Turquie

L'explorateur André

Une dépêche arrivée au Havre de Bergen Norvège, fait connaître que d'après un télégramme reçu du Spitzberg, via Hammerfest, le steamer Lofoten a trouvé dans la baie de Sassen une bouteille contenant une carte sur laquelle on lit : « Andrée 98 », ce qui tendrait à faire supposer que Andrée a traversé cette année cette région du Spitzberg.

Le dévouement d'une mère

L'Université de Bordeaux vient de recevoir licencié ès lettres, pour la section de philosophie, avec le numéro 1, un aveugle dont le père est conseiller à la cour de Bordeaux.

Ce jeune homme, d'une rare intelligence, a été aidé dans ses études par le dévouement le plus pur et le plus sublime, celui d'une mère qui a passé ses jours à étudier avec lui, lisant pour lui, écrivant pour lui, bien qu'il écrive couramment, apprenant pour lui le grec, le latin et l'allemand, et pour lui se condamnant à lire et à relire Platon, Aristote, Pascal, Descartes, Kant, Hegel, Schopenhauer et tutti quanti.

Il n'y a que le dévouement d'une mère qui soit capable d'un pareil héroïsme.

La guerre hispano-américaine

La situation ne se modifie pas sensiblement. De Washington on télégraphie qu'aucune proposition de paix de la part de l'Espagne n'a été faite. Mais on fonde de grandes espérances sur l'escadre de l'amiral Watson qui va partir pour l'Europe.

Le journal La Patrie, publiait hier, sous toutes réserves l'information suivante :

« Un député aux Communes, M. A. T... aurait appris, dans la soirée, que le gouvernement américain vient d'exiger, par voie d'ultimatum, le rappel des navires allemands qui se trouvent dans les eaux de Manille, sauf une canonnière ou un croiseur de 3^e classe.

» En raison du voyage de l'empereur Guillaume en Norvège, le président McKinley a consenti à reculer du 25 juillet au 1^{er} août la date à laquelle le maintien de

l'escadre dans les parages des Philippines entraînerait la rupture des relations diplomatiques entre la République américaine et l'empire allemand.

» De plus, il transpire dans les milieux de l'amirauté que des instructions ont été transmises à tous les arsenaux en vue d'une intervention active de l'Angleterre sur les côtes allemandes de la mer du Nord et de la Baltique, et il n'est pas douteux que les gouvernements de Washington et de Londres marchent absolument d'accord. »

CHRONIQUE ÉLECTORALE

CANTON DE CASTELNAU

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

M. Valmary, notaire, conseiller d'arrondissement sortant, réactionnaire, sollicite le renouvellement de son mandat.

Il était du devoir du parti républicain de lui barrer la route.

M. GARRIGUES, l'honorable maire de Flaungnac, a été acclamé candidat par le conseil municipal, réuni hors séance, par le comité de concentration républicaine du canton et par les républicains de toutes nuances, réunis en un banquet fraternel, à l'occasion de la Fête Nationale.

M. GARRIGUES est un républicain ferme et convaincu qui a lutté toute sa vie pour la bonne cause. Il est maire de Flaungnac depuis plus de 30 ans.

Nous sommes assurés de son succès.

CANTON DE MONTCUQ

M. L. Boudou, maire de Montcuq, candidat à l'élection au conseil d'arrondissement, adresse l'appel suivant aux électeurs :

Chers Concitoyens,

Les instances des nombreux électeurs et amis, celles de plusieurs membres du Comité de Concentration Républicaine, et le souvenir des récentes tracasseries, exercées contre les fidèles serviteurs de la République, par MM. les réactionnaires, m'ont poussé à me porter candidat au Conseil d'Arrondissement, pour l'élection du 31 juillet.

Les sympathies que j'ai rencontrées parmi vous, pendant la dernière période électorale, me laissent espérer que ma candidature sera partout favorablement accueillie.

N'attendez pas de moi des discours, des réunions publiques, ni des discussions oiseuses. Agriculteur, comme la plupart d'entre vous, vivant de la vie des champs, et connaissant les exigences des travaux de la saison, afin de vous laisser à vos pénibles occupations, je réduirai le plus possible mes visites à domicile.

Vous connaissez tous la ligne de conduite politique que j'ai suivie ; elle sera la même à l'avenir : J'aurai pour principe, l'équité ; pour base, l'ordre ; pour but, le progrès.

Si vous m'envoyez siéger au Conseil d'arrondissement, je saurai, croyez-le, revendiquer les avantages du canton dans toute répartition d'impôts, et présenter les vœux qui correspondent à nos aspirations et à nos besoins communs.

Partisan de l'union, de l'économie et du bien-être de tous les travailleurs, je serai heureux en toute circonstance de m'employer à être utile à quiconque, comprenant les bienfaits de la République, désire le maintien et le développement de ses institutions fondamentales.

Je désirerai surtout que cette élection cantonale dissipe les malentendus qui ont existé entre les Républicains de l'esprit ancien, qu'elle réunisse tous les suffrages acquis aux idées généreuses et libérales ; et qu'elle soit le gage de succès des réparations politiques à compléter.

C'est en vue de ce triple résultat que j'abandonne toute hésitation, que je cesse toute résistance et que j'ose compter sur

vos suffrages et sur votre chaleureux soutien.

Aussi est-ce avec confiance et pour servir vos intérêts que je veux combattre avec vous pour la bonne cause, persuadé qu'une imposante majorité couronnera nos communs efforts et sera une nouvelle victoire pour la République des Républicains.

L. BOUDOU.

Maire de Montcuq,
Chevalier du Mérite Agricole.

CANTON DE CAZALS

M. Cangardel, conseiller général sortant, adresse aux électeurs la circulaire suivante :

Mes chers compatriotes,

Le mandat dont vous m'avez honoré il y a six ans touche à son terme.

Je viens vous en demander le renouvellement, fort des précieux témoignages de sympathie que j'ai reçus de la plupart d'entre vous et sûr, aussi, d'avoir fait tout ce qui dépendait de moi pour défendre vos intérêts.

J'ai conscience, en outre, d'être resté fidèle au drapeau que j'ai arboré dès le premier jour et je puis dire bien haut que je signerai encore la profession de foi que je vous adressai en 1886

Je crois, plus que jamais que, seule, la République est possible dans une démocratie comme la nôtre ; je crois enfin qu'elle est le seul régime rationnel pouvant réaliser les réformes auxquelles nous aspirons.

Ces réformes, chers compatriotes, divisent malheureusement aujourd'hui beaucoup trop les républicains ; mais, j'estime qu'avec un peu de patriotisme, en faisant abstraction des questions de personnes et aussi en repoussant franchement les partis qui, sournoisement ou ouvertement, aspirent à nous jeter, soit dans la réaction, soit dans la révolution sociale, on doit trouver un terrain commun pour tous les vrais républicains et aborder franchement et résolument le progrès.

Ce progrès, mes chers amis, nous tous, agriculteurs, nous voulons l'inaugurer par une sérieuse réforme des impôts, respectant les grands principes de la Révolution française, mais s'inspirant aussi de l'idée de fraternité et de solidarité sociale qui doit diriger tous les cœurs républicains.

Dans cette voie, mes chers concitoyens, vous me trouverez toujours à mon poste de combat et vous m'y verrez, comme vous m'y avez déjà vu, votant selon ma seule conscience, sourd à toutes les questions de coterie et à tous les mots d'ordre.

À l'assemblée départementale, la politique, heureusement, n'occupe que d'une façon secondaire, je viens de vous dire de quelle manière je la comprends.

Quant aux questions d'ordre administratif et d'utilité plus pratique et plus immédiate, vous savez que je me suis efforcé de donner satisfaction à vos besoins, notamment en ce qui concerne vos chemins et vos édifices communaux. En cette matière, il n'est pas une requête qui m'ait été présentée sans que j'aie fait tout mes efforts pour la faire aboutir.

En 1892 je vous parlais du projet de tramway qui devait nous relier à St-Clair et à Castelnauc. A toutes les sessions, plusieurs fois, même, comme rapporteur, je me suis occupé de cette importante affaire. Elle n'est pas abandonnée ; mais vu l'état des finances départementales, elle ne peut recevoir de solution que vers 1903, époque où diverses impositions doivent prendre fin.

J'ai cherché, du reste, un terrain d'entente d'une part avec les représentants d'une société financière qui accepterait de devenir concessionnaire de la ligne, et, d'autre part, avec les représentants des cantons voisins de la Dordogne, Domme et Villefranche-du-Périgord. Je ne désespère pas d'arriver à

l'établissement d'un projet qui moins coûteux que le premier, par suite de la liaison de l'entreprise avec celle que médite le département voisin, aurait des chances sérieuses d'être exécuté.

De ce côté, vous pouvez être assurés que je ferai tout pour arracher notre canton à cet isolement, à cette absence complète de communications avec les centres voisins que je déplore avec vous et qui est préjudiciable à tous les intérêts.

Mes cher concitoyens, si je suis de nouveau votre élu, vous pourrez compter sur ma fidélité à mes promesses et sur mon énergie à soutenir le régime auquel nous devons vingt-huit années de paix digne et honorable, et une alliance qui réjouit tous les cœurs patriotes.

Vive la République !

EDOUARD CANGARDEL,
Notaire, Licencié en droit,
Maire de Marminiac,
Conseiller général sortant.

CANTON DE PUY-L'ÉVÊQUE

Nous avons déjà rendu compte de la réunion de Puy-l'Évêque. Nous recevons au sujet de cette réunion une nouvelle communication que nous nous empressons d'insérer :

Dimanche 17 juillet, une réunion des conseillers municipaux du canton de Puy-l'Évêque, provoquée par M. Rey député du Lot, a eu lieu au chef-lieu du canton. Cette réunion qui devait être tenue à la mairie, a été troublée par l'introduction de gens dévoués au D^r Cassaignes et qui, n'ayant aucune qualité (car ce sont des réactionnaires connus) pour participer au choix du candidat républicain, ont tenté de faire de l'obstruction. Pour éviter des désordres inévitables, vu qu'ils étaient préparés, la réunion a été transférée dans une maison particulière, les conseillers municipaux républicains sont entrés sur la présentation de leur lettre de convocation.

Le D^r Cassaignes conseiller sortant a exposé son programme. Continuant en cela la tactique des réactionnaires sous le ministère Méline, il a fait un programme avancé, il espère ainsi tromper quelques républicains, les réactionnaires eux, ne s'y tromperont pas. Il a été obligé de reconnaître sa conduite anti-républicaine aux dernières élections, et du conseil d'arrondissement, et des députés.

Devant la réprobation de tous les républicains présents à la réunion, le D^r Cassaignes s'est retiré accompagné par les hués de tous les assistants.

Après son départ, le congrès républicain a décidé qu'il aurait trois candidats au siège de Conseil général : MM. Puech notaire à Puy-l'Évêque, D^r Pénel de Prayssac et Laval notaire à Sérignac. Le candidat le plus favorisé par les suffrages restera seul pour le scrutin de ballottage, les deux autres feront campagne pour lui. L'assemblée s'est séparée aux cris de : Vive la République !

Le succès du parti républicain dans le canton de Puy-l'Évêque est assuré. Notre canton tient à se débarrasser du Conseiller général dont l'attitude a été si piteuse pour ne pas dire si grotesque à la dernière session de notre assemblée départementale. La majorité de plus de 700 voix qu'a eue l'honorable D^r Rey au 22 mai dernier, se retrouvera au 31 juillet.

Un témoin.

CANTON DE ST-GÉRY

On annonce dit *l'Express du Midi* ; la candidature au conseil général de M. Manin-Bourdin, avocat, ancien député, pour le canton de Saint-Géry, contre M. Ernest Talou.

CHRONIQUE LOCALE

Commission départementale

Séance du 18 juillet

Présents : MM. Iscard, président ; Longpuech, Pradines, Delport, secrétaire

La commission a statué sur les affaires suivantes :

- 1° Commune de Cardaillac. — La commission départementale approuve la reconnaissance des chemins ruraux du n° 1 à 13 ;
- 2° Commune de Sainte-Colombe. — La commission départementale approuve la reconnaissance du chemin rural n° 1.
- 3° Commune de Livernon. — Projet de

classement du chemin vicinal ordinaire de Bélinac à Bresquėjouls n° 6. Adopté ;

4° Commune de Faycelles. — Projet de classement du chemin vicinal ordinaire n° 8 du mas de Noyer à Figeac. Approuvé.

5° Commune de Belfort. — Projet de classement du chemin vicinal ordinaire n° 10 de Moulinet à Bragayre. Approuvé ;

6° Commune d'Esclauzels. — Demande de pension en faveur du jeune Imbert. — Adopté ;

7° Commune de Duravel. — Demande de pension en faveur du jeune Cazabonne. — Adopté à la condition que l'administration préfectorale approuvera, pour la première année seulement, la décision prise par la commission administrative du bureau de bienfaisance de cette localité ;

8° Commune de Sérignac. — Demande de pension en faveur de Bernard Cravignac. — Ajournée pour production de pièces nécessaires ;

9° Commune de Boissières. — Demande de pension en faveur de Catherine Lafon. Adopté ;

10° Commune de Cieurac. — Demande de pension pour Bourrières. Adopté ;

11° Commune de Boissières. — Demande de pension en faveur de Géraud Aymard. Adopté.

12° Commune de Cazals. — Demande de secours pour réparation à un chemin rural. Ajourné jusqu'à production du rapport de l'agent-voyer et complément d'instruction.

13° Commune d'Esclauzels. — Demande de secours pour réparations à un chemin rural. Accordé 40 francs, sous réserve de production de rapport de l'agent-voyer établissant la dégradation du chemin.

14° Commune de Valprionde. — Demande de subvention pour élargissement du chemin rural n° 1. Ajourné.

15° Commune de Carayac. — Avant-projet du chemin vicinal ordinaire, n° 3.

16° Commune de Fargues. — Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 3.

17° Commune de Latronquièrre. — Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 1.

18° Commune de Prayssac. — Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 8.

19° Commune de Masclat. — Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 9.

La commission approuve et déclare les travaux des chemins ci-dessus mentionnés d'utilité publique.

20° Orphelinat agricole d'Arnis. — Demande de bourse en faveur de Paul Laur de Cours. Accordé.

21° Commune de Catus. — Construction d'un mur de soutènement au champ de foire. Accordé 150 francs.

22° Commune de Saint-Projet. — Agrandissement de la place publique. Accordé 200 francs. Cette somme avait déjà été accordée mais non perçue par la commune.

23° Commune de Castelnaud-Montrâtier. — Dépense de construction de préaux couverts des écoles du hameau. Accordé 200 fr. Cette somme, déjà accordée par la commission départementale, n'avait pas été perçue en temps utile.

24° Commune de Nadaillac. — Réparations à un lavoir. Accordé 45 fr.

25° Commune de Capdenac. — Réparations à la toiture de la mairie. Accordé 65 fr.

26° Commune de Vaylats. — Demande de secours pour acquisition d'une pompe pour le puits communal. Accordé 130 fr.

27° Commune de Luzech. — Demande de secours pour aménagement de locaux à l'école primaire supérieure. Accordé 50 fr.

28° Commune de Gramat. — Projet d'acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une école mixte à Saint-Chignes ; classement de subvention. Approuvé.

29° Commune de Payrac. — Bail de la maison Constant pour le casernement de la brigade de gendarmerie à pied stationnée à Payrac. Approuvé.

30° Commune de Castelnaud-Montrâtier. — Maintien du bail actuel du jardin mis à la disposition de la caserne de gendarmerie. Approuvé.

31° Comptabilité départementale. — Bordereau des mandats émis. Acte est donné

La commission départementale décide que la prochaine réunion aura lieu le 22 août, à trois heures.

Société Agricole et industrielle du Lot

Séance du 16 juillet 1898

PRÉSIDENCE DE M. DUFOUR, VICE-PRÉSIDENT
Étaient présents : MM. Cagnac, Combes,

de Vire, Dalet, Dufour, Dupuy, Edoux, Laporte, Quercy, Rodes, Jacques Valette.

A l'ouverture de la séance, M. le Vice-Président donne lecture d'une lettre de M. le docteur Rey, député du Lot, président de la Société, le priant de l'excuser auprès de ses collègues de ne pouvant présider la réunion.

M. Edoux, en l'absence du secrétaire, procède à la lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. Deloncle, de Saint-Médard, donnant sa démission de membre de la Société. Acte est donné de cette démission.

Demandent à faire partie de la Société, MM. Rous, camionneur, propriétaire à Cahors ; Lagarrigue, avocat, propriétaire à Cahors ; Signard, Eugène, propriétaire à Luzech. Aux termes des statuts, ces admissions sont renvoyées à la prochaine séance.

M. le Président propose de nommer les membres de la commission de viticulture pour le concours de vignobles de 1898 dans l'arrondissement de Figeac.

Sont nommés membres de la commission : MM. Rodes, Miramon, Edoux. MM. Combes et Quercy, membres suppléants.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance, M. le Président donne lecture :

1° D'une lettre de M. le Préfet du Lot demandant à la Société son avis sur la date de l'ouverture de la chasse. La Société émet le vœu que cette ouverture soit fixée au 21 août

2° D'une lettre de M. le ministre de l'Agriculture, informant le Président de la Société qu'une subvention de 3,300 francs, lui a été accordée. Une lettre de remerciement a été adressée à M. le Préfet pour cette subvention ;

3° D'une lettre de M. le Préfet du Lot demandant des renseignements sur l'état des récoltes. Réponse a été faite en temps opportun.

4° D'une lettre de M. le ministre du Commerce concernant l'exposition des vins et eaux-de-vie en 1900. Les viticulteurs et distillateurs qui voudraient exposer leurs produits, sont priés d'adresser leur demande à M. Dufour, Président du comité départemental pour l'exposition de 1900 ;

5° D'une lettre de M. Massabie, demandant à la Société de se rendre à Duravel pour étudier les procédés de sa greffe à l'écusson.

MM. les membres de la commission de viticulture sont désignés pour cette visite.

Les matières à l'ordre du jour étant épuisées, M. le Président lève la séance.

Chemin de fer d'Orléans

Un train de plaisir pour une excursion dans le Lot et l'Aveyron partira de Paris le mardi 2 août à 3 h. 30 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Les Quatre-Routes, Saint-Denis-près-Martel, Souillac, Lamativie, Figeac, Bagnac, Capdenac, Najac, Decazeville et Rodez

Le retour à Paris aura lieu le vendredi 12 août à 7 h. 45 du matin.

PRIX DES PLACES, ALLER ET RETOUR
(Timbre quittance de 0 fr. 10 non compris)

De Paris aux Quatre-Routes, Saint-Denis-près-Martel, Souillac, Lamativie, Figeac, Bagnac et aux stations intermédiaires : 2° classe 40 fr., 3° classe 27 fr.

De Paris à Capdenac, Villefranche-de-Rouergue, Najac, Decazeville, Rodez et aux stations intermédiaires : 2° classe 43 fr., 3° classe 30 fr.

La compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 1^{er} août à 6 h. du soir.

CAHORS

NOTRE PRÉFET

Notre nouveau préfet est arrivé ce soir par l'express de 4 h. 32.

GRANDEUR ET DÉCADENCE

Bien souvent on voit un préfet
Qui se donne un air tyrannique
Et qui fait de la politique,
Pour ainsi dire, à coups de fouet.
Quelque temps ça fait de l'effet ;
Mais à la fin tout passe et casse,
Et du préfet chacun se lasse : —
N'est-ce pas, cher Monsieur Rousset ?

Le nôtre était de cette espèce :
Il tyrannisait à Cahors
Ceux du dedans, ceux du dehors,
La magistrature et la presse ;
Il fallait être humble sujet,
Ou bien redouter les rafales
De ses foudres préfectorales : —
N'est-ce pas, cher Monsieur Rousset ?

Il était dur, notre préfet !
Quiconque avait cessé de plaire
N'avait plus que sa malle à faire ;
Il déplaçait, il révoquait,
Cantonniers, facteurs, tout valait :
C'était pis qu'une sarabande,
Quand on n'était pas de sa bande : —
N'est-ce pas, cher Monsieur Rousset ?

Il amalgamait l'Alliance
Avec la sainte Croix du Lot ;
Ça faisait un singulier lot
Une bizarre manigance.
Et puis le chef de Cabinet
Aidait fortement à la chute ;
Bref, tous les deux font la culbute : —
N'est-ce pas, cher Monsieur Rousset ?

Car il faut bien que tout finisse,
Même les frasques d'un préfet ;
Nous vous rendons pleine justice
En n'éprouvant aucun regret ;
Et, sur l'air de feu Dumollet,
Notre pitié vous accompagne ;
« Qu'on vous ramène à la campagne !
Bon voyage, Monsieur Rousset ! »

P. B.

Examen du Brevet Supérieur

Aspirants

Cet examen a eu lieu à Cahors dans le local de l'école normale.

Sept jeunes gens se sont présentés et ont été reçus, tous élèves maîtres de l'école normale du Lot.

Ce sont, par ordre alphabétique.

- MM. Blaclard Jean.
- Bories Gabriel.
- Bouzon Armand.
- Calmette Léon.
- Couyba Marius.
- Laverne Gustave.
- Poujade Pierre.

Nos compliments bien sincères à M. Talieu directeur ainsi qu'à ses intelligents et dévoués collaborateurs.

TRISTE ATTITUDE

L'Alliance après avoir, pendant deux ans, chanté sur tous les tons les louanges de M. Rousset, n'a pas eu un seul mot de regret au moment du départ de notre ancien préfet. Elle n'a pas eu ce qu'on appelle vulgairement « la reconnaissance du ventre ».

On peut certainement se trouver en désaccord sur certaines idées ; on peut se combattre violemment dans les luttes électorales, mais il est des questions sur lesquelles d'ordinaire on s'entend. On ne peut pas comprendre, par exemple, qu'un adversaire ne reste pas fidèle à ses opinions, uniquement parce qu'elles n'ont pas triomphé.

A l'Alliance on ne pense pas ainsi. Quand quelqu'un est au pouvoir, bassement, on le flatte ; s'il tombe, on le « lâche ». On ne comprend pas l'amitié dans l'infortune.

Nous pensions, au contraire, qu'il était essentiellement grand de soutenir quand même un vaincu.

Mais que voulez-vous ? A l'Alliance on a des principes que tout le monde n'admet pas.

Nous pouvons nous attendre, sans doute, à lire bientôt dans les colonnes de ce journal, un article vigoureux reprochant à M. Rousset la campagne électorale qu'il a menée dans notre département.

C'est là une attitude que tout le monde désapprouvera.

Quant à nous, les victorieux, bien que le départ de M. Rousset nous réjouisse profondément, aujourd'hui, le lendemain de la grande bataille, nous adressons quand même un salut respectueux à l'adversaire que nous avons vaincu.

A. D.

Diplôme de fin d'études

Les 18 et 19 juillet ont eu lieu au collège de jeunes filles, sous la présidence de M.

L'inspecteur d'Académie, les examens du diplôme de fin d'études secondaires, Sept aspirantes ont pris part aux épreuves et ont été définitivement admises. Ce sont :
MM^{lles} Muxart, Longpech, Delpouget, Derruppé, Conduché, Salgues, Gibert.
Toutes nos félicitations.

Aux courses de Gramat

M. Biergeon, de Cahors, est arrivé 1^{er}, avec sa jument *Cocquette*, à la course au trot attelée courue dimanche à Gramat.
Nos félicitations.

Sur la place de la République

Le célèbre équilibriste Djelmako, porté au programme des grandes fêtes de Gascogne, qui doivent avoir lieu à Toulouse les 7, 8, 9 et 10 août prochain, donnera à Cahors plusieurs représentations. Sa première ascension aura lieu ce soir jeudi, à 9 heures, sur la place de la République.
Ses exercices seront terminés par un grand feu d'artifice.

Théâtre

Le Vendredi 29 juillet

Grande représentation de

CYRANO DE BERGERAC

Pièce héroï-comique en cinq actes.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 21 JUILLET 1898

Le Bienheureux (Allegro militaire) Leroux.
Préface et Paysan (Ouverture) Suppé.
La Vivandière (fantaisie) Godard.
Souris-tu (Valse) Waldteufel.
Les cloches de Corneville (fant.) Planquette.
Pêche mignon (Polka) Gentil.
De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (Allées Fénélon).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 au 21 juillet 1898

Naissances

Monteil, Marthe-Henriette, rue Traversière-Labarre, 1.

Bélaud, Jeanne-Rosalie, à Bégous,

Décès

Reboulès, Marie, Vve Alazard, 71 ans, sans profession à St-Henri.

Arrondissement de Cahors

CATUS — Concours agricole. — Un grand concours de moutons gras, de bœliers, de truies et de verrats organisé par le comité agricole cantonal aura lieu à Catus lundi prochain 25 courant, jour de foire, à 8 heures du matin.

Les propriétaires qui voudront y prendre part pourront se faire inscrire chez M. Soulié, référendaire à Catus, jusqu'au 24 juillet inclusivement.

St-MICHEL. — On nous écrit :

Mardi soir, vers 9 heures, un orage d'une extrême violence a éclaté sur la com-

mune de Cours. Le tonnerre est tombé sur la grange du nommé Magot Pierre, du Pech, commune de Cours, frappant de mort un bœuf et un cheval, évalués approximativement à huit cents francs, couverts par une compagnie d'assurances.

— On nous écrit :

Le 19 juillet MM. Talou, père et fils, sont venus à St-Michel, Cours et Vers.

Impossible de dépeindre l'accueil qui leur a été fait. M. Ernest Talou aura ici la presque unanimité des suffrages.

Arrondissement de Figeac

COMIAC. — M. Roux, Jean, de Figeac, a été déclaré adjudicataire des travaux de construction du chemin vicinal ordinaire n° 3, partie comprise entre le bourg de Comiac et le p^k. 1824, moyennant un rabais de 15 o/o sur les prix du devis dont le montant est de 15,800 fr.

St-SULPICE. — Dimanche il a été procédé à l'adjudication des travaux de construction de l'école mixte avec classe enfantine.

M. Flaujac J^m-P^{re}, de Concots, a été adjudicataire de ces travaux avec un rabais de 6 o/o.

Le montant du devis estimatif est de 11.457 fr. non compris une somme à valoir de 942 fr.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Réponse au *Bénédictin de l'Abbaye.* — « La Limace Gourdonnaise » est très reconnaissante au bon Bénédictin des bords enchantés du Céou de l'excellent et sympathique accueil qu'il a bien voulu lui réserver lors de son récent passage dans cette pittoresque vallée si remplie d'attraits si divers au premier rang desquels elle place l'exquise liqueur qu'on déguste chez Thénèze l'aubergiste au bon vin.

Merci donc, et à bientôt de nouvelles évolutions vers votre monastère si hospitalier !
Un limaçonn.

GRAMAT. — Les courses et les fêtes. — Les courses de Gramat ont été fort belles. Nombreuse et élégante assistance dans les tribunes durant les deux journées, malgré une chaleur torride.

L'organisation était bonne, et les courses ont été bien courues, bien qu'il soit regrettable que tous les chevaux engagés ne soient pas partis.

La commission des courses et des fêtes a droit à de chaleureuses félicitations pour la façon dont elles ont été organisées. Elles ont bien réussi, ce sera leur première récompense et le gage certain du succès pour les années suivantes.

UN MOMENT D'ANGOISSE.

« Il n'y avait pas une seconde à perdre. Un avertissement verbal était impossible. Dans un instant il aurait eu le verre aux lèvres. Le moment était critique et fatal. La vie ou la mort dépendait de

ma conduite. Je poussai un cri inarticulé et inconscient et au même moment, je lui appliquai un tel coup de poing sur le bras que le verre qu'il tenait à la main alla se briser en mille morceaux sur le plancher. Mon ami était sauvé et moi je me laissai tomber, à moitié évanoui, sur le vieux canapé de mon petit laboratoire. Désormais je ferai en sorte que personne ne touche à mes expériences chimiques. Après tout, j'étais le plus à blâmer des deux, car le verre qui était rempli d'une solution mortelle était justement à côté de la carafe, et l'erreur était d'autant plus facile à commettre, que le contenu du verre était parfaitement clair et sans odeur. La méprise était donc toute naturelle, et si le hasard n'avait pas voulu que je visse mon ami porter le verre à ses lèvres, il n'aurait plus été de ce monde cinq minutes après. »

Voilà ce que me racontait l'autre jour un chimiste bien connu. Notre conversation avait d'abord roulé sur les différents moyens de sauver la vie de nos semblables, et aussi sur le sentiment de responsabilité morale envers les autres, que nous font éprouver notre éducation raffinée et notre haute civilisation. « Il va sans dire, » ajouta-t-il, « qu'un tribunal m'aurait acquitté, néanmoins je ne me le serais jamais pardonné moi-même d'avoir empoisonné mon ami. »

Ce principe peut s'appliquer de bien des manières : les unes triviales, mais la plupart très sérieuses. Il s'agit de savoir si, oui ou non, ce n'est pas notre devoir, non seulement de secourir nos semblables lorsqu'ils sont dans l'embarras, mais encore de les empêcher de courir certains dangers. Selon nous, il n'y a pas de doute que nous y sommes tenus. Du reste, l'auteur de la lettre que l'on va lire, en essayant de faire son devoir comme elle le raconte, ne fait que faire ressortir dans dans tout son éclat l'un des traits les plus honorables de la nature humaine : —

« En vous écrivant aujourd'hui, » dit la personne en question, « je crois accomplir un devoir. Je sens que ce que j'ai appris je ne dois pas le garder pour moi seule, mais au contraire en répandre la connaissance de mon mieux. Comme il est en mon pouvoir de rendre service à ceux qui souffrent (un grand nombre peut-être sans espoir de guérison), je tiens à le faire, car vous conviendrez avec moi que la bienfaisance procure le plus noble des plaisirs.

« Il y a quelques années j'eus une attaque de méningite qui mit ma vie en danger. Je ne m'en étais jamais bien remise, car j'étais restée faible et malade. Peu après d'autres symptômes se développèrent au point de me causer beaucoup d'inquiétude. J'avais continuellement des maux de tête et des douleurs dans les reins qui étaient parfois intolérables. Je ne mangeais presque plus rien, tant la vue des aliments me causait du dégoût. J'étais aussi excessivement constipée et si nerveuse que je dormais à peine. »

« Je devins d'une maigreur et d'une pâleur extrêmes. Peu à peu les forces m'abandonnèrent et je ne pus bientôt plus me tenir debout. Il m'était désormais impossible d'aller au grand air, ou de me livrer au moindre travail. J'eus naturellement recours à plusieurs médicaments qui ne me procurèrent aucun soulagement. Un jour je lus dans un journal un article vantant l'efficacité extraordinaire de la Tisane américaine des Shakers. Les preuves de guérisons étaient claires et convaincantes. On expliquait aussi que la plupart des nos maladies proviennent de la dyspepsie ou indigestion chronique, et qu'en réalité elles ne sont que les symptômes de ce mal si répandu. Sans plus tarder je me procurai ce remède et dès les premières doses je me sentis soulagée. Quelques flacons suffirent à me rendre l'appétit, le pouvoir de digérer mes aliments, et de dormir; ma constipation disparut; je repris de l'embonpoint et mon teint frais d'autrefois; en un mot je me trouvais enfin complètement rétablie. Je trouve que, sans exagération, la Tisane des Shakers est un remède merveilleux. Je lui dois la vie, par conséquent je tiens à ajouter mon témoignage à celui de tant d'autres qui vous sont four-

nis par des personnes également revenues à la santé. » (Signé) Mme Vve Gambier, 52 rue de Paris, Joinville-le-Pont (Seine); le 31 août 1897. La signature ci-dessus a été légalisée par M. Voisin, maire de Joinville-le-Pont.

M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord) auquel la lettre que l'on vient de lire était adressée envoie *franco* à quiconque lui en fera la demande une petite brochure explicative du remède auquel il fait allusion.

Prix du flacon 4 fr. 50; 1/2 flacon 3 fr. 00, Dépôt — Dans les principales Pharmacies, Dépôt général — Fanyau, Pharmacien, Lille, Nord (France).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Evaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 50 jours.

Cette durée peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours, moyennant supplément.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

BULLETIN FINANCIER

Malgré la lourdeur des fonds étrangers sur lesquels les affaires sont des plus restreintes, nos rentes et les principales valeurs françaises font preuve de fermeté.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 103,17; le 3 1/2 0/0 à 106,97 fermes sans changement; l'amortissable cote 101,70.

Le Crédit Foncier se tient à 700; le Crédit Lyonnais en hausse de 18 fr. clôture à 877; le Comptoir National d'Escompte s'avance à 603 en hausse de 5 fr.; on dit que ces deux Etablissements préparent de nombreuses affaires industrielles qui ne qui ne tarderont pas à être présentées au public.

La Société Générale est à 540. La Banque Spéciale des valeurs industrielles est demandée à 185. Le Suez a passé de 3685 à 3695.

Parmi les Chemins français, le Lyon finit à 196, le Nord à 478 et l'Orléans à 1897.

L'Extérieure en nouvelle caisse reste à 36,40 l'Italien perd le cours de 92 est fini à 91,75 le Turc D recule à 22,45; la Banque Ottomane à 545; le Portugais cote 18,15

Le Russe 4 0/0 consolidé clôture à 103,50 et le 3 0/0 1891 à 97.

L'Obligation Ville de Paris 1886 se traite sur le marché au comptant à 404 et 404,50

LE COCHER 606

Deuxième partie

III

MADAME HELLER

Alors elle plia les genoux, et, se trainant sur sa robe, elle s'approcha de son ancien amant. Puis profitant de l'embarras qu'elle devina sur son visage, elle se redressa doucement, s'empara d'une de ses mains et la couvrit de baisers brûlants comme des morsures !...

— Que faites-vous, madame !... pardonnez-moi !...
Il la releva aussitôt, mais avec une certaine violence :

— Pour ne pas vous aimer, on doit vous fuir... Adieu !...

Sans la regarder, il se retourna pour sortir de la villa. Mais elle, aussi résolue, s'élança et lui barra le passage.

— Prenez garde ! dit-elle, avant de mourir, je puis me venger !

Elle lui serrait le poignet avec une force nerveuse qui ne lui permit pas de lui échapper. Il aurait fallu briser ses doigts crispés.

Il restèrent ainsi en face l'un de l'autre, elle menaçante, lui froid, inébranlable.

Tout à coup, le repoussant avec colère :

— Partez, si vous l'osez ! fit-elle.

Sans prononcer un mot, il sortit.

Elle eut un cri de tigresse blessée :

— Ah ! il a voulu ma haine, il l'aura !

Et cependant, une heure après, elle lui trouvait des excuses. S'il épousait la cousine de Marie, c'est qu'il y était entraîné. Sa situation ne lui permettait guère de refuser. Il se mariait en famille, comme il l'avait avoué. Peut-être ne tenait-il pas beaucoup à cette union. Là-dessus, elle se remit à espérer. Elle en vint se persuader que ce mariage n'était pas encore fait, et qu'un mot suffirait pour le défaire... Ce mot elle pouvait le dire et elle le dirait.

Elle savait que mademoiselle Favrot avait l'habitude de porter des secours à la Barconnette, une pauvre femme du voisinage. Avec un peu de bonne volonté, il serait facile de rencontrer la jeune fiancée.

Anna se rendit chez cette femme, que d'ailleurs elle connaissait déjà, et n'eut pas de peine à apprendre d'elle l'heure probable des visites de Cécile.

La Barconnette fit un grand éloge de mademoiselle Favrot

— Depuis qu'elle est au château, les pauvres s'en ressentent. Elle n'est pas riche pourtant; mais madame Brunichon est si bonne !... Elle obtient tout d'elle ce qu'elle veut, et ce qu'elle veut c'est, que les malheureux gens ne souffrent pas.

— Soyez tranquille, Barconnette, dit Anna,

vous n'avez plus à souffrir.

— Oh ! madame, je sais bien que vous êtes un ange du bon Dieu, vous aussi.

La bonne femme ne savait plus laquelle des deux elle devait bénir davantage. Elle fut bien heureuse le jour où elle les vit réunies dans sa chaumière. Elle n'eut pas assez de paroles pour les remercier.

Cécile, surprise de retrouver madame Thomas à Néris, lui exprima sa joie. Elle parla de la reconnaissance que Marie lui devait, et du plaisir qu'elle aurait de la voir au château et de la présenter à madame Brunichon.

Cette proposition aurait énormément souri à Anna Bell quelques jours plus tôt, mais son plan était changé. Cependant elle remercia Cécile, et lui dit qu'elle serait ravie, en effet de faire la connaissance de madame Brunichon, mais qu'avant tout elle avait à causer avec elle d'un sujet important.

Cécile se prêta de bonne grâce à son désir, et sortit avec Anna de chez la Barconnette, qui continuait à se confondre en remerciements, qu'on n'écoutait plus.

Une fois hors de la pauvre maison, les deux femmes firent quelques pas en silence. Cécile finit par lever les yeux sur madame Thomas comme pour l'interroger et fut frappée de l'expression de son visage.

Anna fronçait les sourcils, et, d'un air dur, examinait la jeune fille des pieds à la tête.

Après une pause, elle se décida à parler.

— Vous épousez Levignan d'Hersel ? lui dit-elle d'un ton bref.

Quoique un peu surprise de la question,

mademoiselle Favrot répondit simplement :

— Oui, madame.

— Savez-vous qu'avant de vous promettre son amour, M. d'Hersel me le devait ?

Toute saisie, Cécile ne répondit pas d'abord, mais sa confiance en Levignan lui donna la force de répliquer :

— Non, madame, M. d'Hersel ne m'en a rien dit.

— Et cela vous suffit sans doute ? reprit Anna d'un ton railleur.

— Certainement, assura Cécile avec dignité.

— Tenez vous êtes une enfant, et je serai franche avec vous. Il serait vraiment malheureux de vous tromper. M. d'Hersel m'aime depuis longtemps.

Il m'a vingt fois juré que cet amour serait éternel. Vous ne connaissez pas encore la valeur des serments d'un homme ; il est inutile d'appuyer là-dessus ; seulement, s'il m'aime moins ou s'il ne m'aime plus, je l'aime encore, et je ne vous le céderai pas, ma belle, parce qu'il m'appartient !

L'œil d'Anna jetait des éclairs. Cécile ne reconnaissait plus la douce expression du visage de madame Thomas.

— Mais madame... madame ! fit-elle d'une voix oppressée.

— Je sais bien, continua Anna, que je n'ai aucun reproche à vous adresser. Pauvre, vous avez recueilli M. Levignan, dont vous ignorez le passé. C'est fort bien. Il est riche maintenant, et je comprends que cela ne vous décourage pas.

(A suivre)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

HOTEL DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS à Vic-sur-Cère (Cantal)

ouvert du 1^{er} juin au 15 octobre de chaque année

L'hôtel est au milieu d'un parc clos et boisé de cinq hectares, à côté d'une forêt.

Altitude : 750 mètres au-dessus du niveau de la mer.

A cinq minutes à pied de la station de Vic-sur-Cère. — Omnibus à tous les trains.

Voisin de l'établissement hydrothérapique et de la source minérale.

Voisin d'un casino avec troupe d'opérette et de comédie jouant pendant la saison.

Éclairage électrique dans toutes les chambres.

Grande salle à manger de 100 couverts. — Restaurant. — Billard. — Grande véranda fermée, de 40 mètres de longueur.

Distribution à tous les étages d'eau potable reconnue de pureté exceptionnelle par l'Institut Pasteur.

55 chambres à un et deux lits.

Balcons. — Belle vue sur la vallée de la Cère et sur la montagne.

Jeu de law-tennis.

Bains dans l'hôtel.

Boîte aux lettres dans l'hôtel.

Télégraphe à la station et à la ville.

Location de voitures pour excursion.

La ville de Vic-sur-Cère, chef-lieu de canton, compte 1,700 habitants. — Église.

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comprenant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :
1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Laarrière pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :
1^o Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;

2^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);

2^o Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A		ITINÉRAIRE B		ITINÉRAIRE C	
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.
Paris	98 f.	73 f.	120 f.	90 f.	> f.	> f.
Orléans	86	64	108	81	>	>
Blois	86	64	108	81	>	>
Tours	91	68	113	85	>	>
Le Mans	103	77	123	94	>	>
Angers	103	77	123	94	>	>
Nantes	113	87	133	104	>	>
Poitiers	91	68	>	>	91	68
Angoulême	94	68	>	>	86	64
Périgueux	86	64	>	>	81	60
Bordeaux	98	73	>	>	98	73
Agen	98	73	>	>	91	68
Montauban	98	73	>	>	86	64
Toulouse	103	77	>	>	91	68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n^o 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même l'aperte de ces colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gom-mées et des liasses de fiches, au prix de 0 fr 05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

Bibliographie

SAINT-NICOLAS. — 19^e année. — Sommaire du n^o 34. — 21 juillet 1898.
Jean Tapin (Cap. Danrit). — Le Trompeur trompé. — L'enfant prodige (Louis Morin). —

La famille Cadet-Rousselle (O. Le Roy). — La bonne surprise (X...). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Paul de Saint, Louis Morin, J. Geoffroy, F. Cooper, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 21 juillet.

V^{se} Nacla : Chronique mondaine. — Paul Grendel : Les Dames de Meuse. — Pierre Sales : Miracle d'amour (suite). — Théodore Cahu : Le déserteur (suite). — Jules Simon : Le voyage de nocce (fin). — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Charles Mérouvel : La fille sans nom (suite). — Variétés.

Une brochure intitulée **Le Cantal** vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de 0 fr. 25.

A LOUER

Le local de la **Buvette bordelaise**, s'adresser à Madame Combebias, rue de la Liberté, 23.

BONNE OCCASION

A VENDRE

Petite voiture anglaise à quatre places avec ânesse des Pyrénées.

S'adresser au bureau du journal.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!

GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gercures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réparation exacte du poil par le vrai **Réparateur TRICARD**. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec pipette. — Exiger le vrai **Réparateur TRICARD**, dit aussi **Réparateur J. B. A. T.** connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

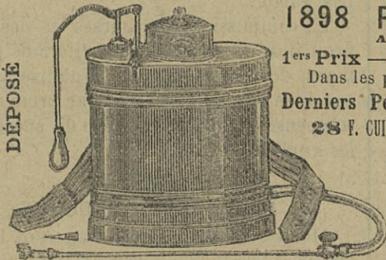
Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMEGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 P. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes de prière de se faire inscrire au plus tôt

LE SEQUESTRE

PAR

JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

VI

— Combien contenait l'enveloppe ?
— Trois mille francs.
— C'est bien cela... Ainsi vous avouez ?
— Je n'ai pas de raison pour mentir.
Le commissaire avait fait un mouvement. Il regarda Jones Trenk, qui le regarda. Son regard était devenu plus bienveillant. Les réponses de la jeune fille étaient si claires, si nettes, si exemptes de subterfuges qu'il ne pouvait pas croire à sa culpabilité.

Comme notre héroïne, qui commençait maintenant à entrevoir la triste vérité, devenait plus pâle, plus chancelante, il lui dit doucement :

— Rassurez vous, mademoiselle... Si vous êtes innocente, vous ne serez pas inquiétée... Il attendit quelques secondes et recommença

son interrogatoire.

— Vous avouez donc que c'est M. Armand Rivière qui vous a remis les trois mille francs dont vous aviez besoin pour votre voyage ?

— Oui, monsieur.

— Ces trois mille francs vous les avez encore ?

— Les voici... Ils sont intacts... J'ai pris mon billet avec de l'argent à moi.

La jeune fille sortit un petit porte-feuille et déposa sur le bureau les trois billets de banque.

Le magistrat fit une nouvelle pause.

— Et savez-vous, mademoiselle, demanda-t-il ensuite, comment M. Rivière, qui n'est pas riche non plus, s'est procuré si vivement cette somme relativement considérable pour un employé comme lui ?

— M. Rivière m'a dit qu'il l'emprunterait.

— A qui ?

— Il ne m'a pas donné de détails.

— Sur quelles garanties ?

— Il est assuré sur la vie.

Le commissaire s'arrêta encore ; puis, les yeux dans ceux de la jeune fille :

— Et bien, dit-il brusquement, M. Rivière a volé cette somme chez son patron, et M. Rivière vient d'être arrêté.

Lili poussa un petit cri, puis elle s'affaissa de nouveau.

— Ah ! mon Dieu murmura-t-elle, c'était pour moi... C'est moi qui l'ai perdu !

Elle serait tombée si un des gendarmes ne s'était précipité pour la soutenir.

Le commissaire donna des ordres rapides, que la jeune fille entendit avec des frémisse-

mants de crainte dans toute sa chair.

Elle allait être reconduite à Paris pour être confrontée avec le coupable.

Son voyage était manqué.

D'ailleurs elle n'avait plus d'argent pour l'accomplir.

Dans une vision rapide, elle comprit toute l'étendue de son malheur, toutes les catastrophes qui allaient fondre sur elle. Son père repris, Armand déshonoré, emprisonné.

Elle eut un élan désespéré vers le Ciel, comme pour le prendre à témoin de ce qu'il lui arrivait, comme pour lui demander pourquoi elle était si malheureuse ; puis elle s'abandonna avec résignation.

Elle n'avait plus le courage de protester, de lutter.

Elle était comme assommée sans voix, le crâne vide.

Elle ne pouvait ni penser, ni comprendre.

Elle se laissait aller comme une épave inerte.

On lui fit prendre quelque nourriture qu'elle avala machinalement puis on la mit en wagon, et au jour naissant elle était à Paris.

Tout cela avait été si imprévu, si rapide, qu'elle ne se rendait compte de rien.

Tous les agents de l'autorité entre les mains desquels elle passait étaient pour elle pleins d'attentions et de soins, mais elle ne voyait rien, n'entendait rien.

Deux images emplissaient ses yeux, lui cachant tous les autres objets. Deux noms bourdonnaient à ses oreilles, couvrant tous les autres bruits. Ces deux visages, ces deux noms,

étaient ceux de son père et d'Armand. Rien n'existait pour elle en dehors d'eux, et maintenant qu'elle croyait les avoir perdus tous les deux, peu lui importait ce qu'on ferait d'elle, ce qu'on déciderait de son sort. Elle ne pouvait plus sauver l'un, être la femme de l'autre ; le but de sa vie était fini et elle souhaitait maintenant de mourir, de mourir vite, pour ne plus penser, pour ne plus être torturée.

VII

Le lendemain de l'arrestation de la pauvre Lili à Boulogne, pendant que la malheureuse jeune fille se désespérait dans la cellule du dépôt où elle avait été mise par faveur pour ne pas être mêlée aux autres prévenues ; pendant qu'Armand Rivière, de son côté, encore tout étourdi de ce qui s'était passé, se lamentait sur son honneur perdu, son amour brisé, au milieu des misérables qui étaient ses compagnons de détention, pendant ce temps, disons-nous, Mme Bourgeois, qui ne savait rien encore, suivait en esprit les étapes de sa locataire préférée, qu'elle était allée mettre en wagon elle-même, ainsi que nous l'avons raconté.

Elle en parlait avec son mari, vers sept heures du matin, avant que la grande porte d'entrée fut ouverte, en prenant son café au lait.

Elle calculait que Lili devait être maintenant à Londres, bien embarrassée sans doute dans cette ville, grande deux fois comme Paris, lui avait-on dit, et où la pauvre enfant ne connaissait personne. (A suivre.)